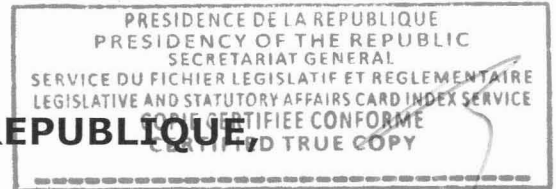

DECRET N° 2018/691 DU 21 NOV 2018
 portant nomination de responsables dans certaines
 universités d'Etat.-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
- Vu** le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu** le décret n°93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu** le décret n°93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu** le décret n°93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu** le décret n°93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat :

UNIVERSITE DE DOUALA

Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation : Monsieur AWONO ONANA Charles, Professeur, précédemment Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I, en remplacement de Monsieur NJOYA Jean, appelé à d'autres fonctions.

UNIVERSITE DE DSCHANG

Vice-Recteur chargé de Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication : Monsieur NJOYA Jean, Professeur, précédemment Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation à l'Université de Douala, en remplacement de Monsieur MPOAME MBIDA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation : Monsieur MANE MANE Jeannot, Maître de Conférences, précédemment Chef de la Division des Techniques Industrielles à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Douala, en remplacement de Monsieur BILOA Edmond, appelé à d'autres fonctions.

UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation : **Monsieur BIWOLE FOUDA Jean**, Maître de Conférences, précédemment Directeur Adjoint chargé des Etudes à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Douala, en remplacement de Monsieur BEKOLLE David Rolland Bayard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général : **Monsieur OWONO OWONO Luc Calvin**, Professeur, précédemment Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, en remplacement de Monsieur ABWA Daniel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation : **Monsieur BILOA Edmond**, Professeur, précédemment Vice-Recteur chargé du Contrôle Interne et de l'Evaluation à l'Université de Dschang, en remplacement de Monsieur TCHOUANKEU Jean Claude, appelé à d'autres fonctions.

SECRETARIAT GENERAL

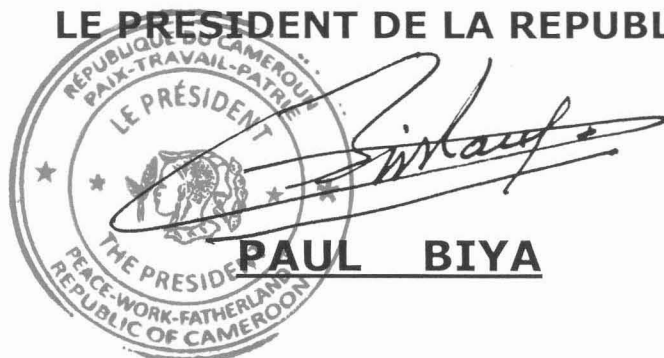
Secrétaire Général : **Monsieur MEVOUNGOU NSANA Roger**, Professeur, précédemment en service dans la même Université, en remplacement de Madame TANG Alice Delphine, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 21 NOV 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA